

La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960

Jérôme Pelletier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1844>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Jérôme Pelletier, « La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960 », *Ruralia* [En ligne], 21 | 2007, mis en ligne le 31 décembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/1844>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960

Jérôme Pelletier

- 1 Les deux guerres mondiales ont longtemps été considérées comme révélatrices du rôle des femmes dans l'agriculture française. Épouses d'un métier, elles assurent alors la pérennité des exploitations, en prenant en charge l'ensemble des productions. Elles n'ont pourtant pas attendu 1914 « pour se mettre au travail »¹. Main d'œuvre d'appoint, les « paysannes » ont aussi la charge d'élevages et d'activités de transformation qui participent autant du processus d'autoconsommation qu'à la trésorerie de bon nombre de petites structures familiales, par la vente des surplus commercialisables. Elles gèrent par ailleurs le foyer (du point de vue ménager et financier) et jouent un rôle d'interface entre l'exploitation et le monde extérieur (par l'accueil de voisins lors des travaux d'entraide, d'acheteurs, de démarcheurs, de conseillers techniques, etc.). Les femmes font alors honneur à un sens du sacrifice loué par les autorités qui répond à une logique familiale de survie de l'exploitation et à des pratiques routinières. Si 1918 ouvre une période de réaction (de l'effort de production à celui de reproduction), la Libération offre un contexte très différent pour les agricultrices. Une partie des agriculteurs prend alors conscience de la nécessité de rompre autant avec la politique de Vichy² qu'avec l'image d'un monde agricole supposé obsolète et dépassé, imperméable au progrès technique en raison de l'archaïsme des structures de production. Les deux décennies d'après-guerre voient l'émergence d'une génération qui se situe au cœur de l'esprit de la reconstruction. La revue *Paysan* et le CNJA³ prolongent alors les débats d'avant-guerre dominés

notamment par la Jeunesse agricole catholique (JAC), « inspirée » des jésuites et des dominicains lyonnais de la revue *Esprit et humanisme*. L'objectif est de créer un modèle français d'agriculture dont les efforts de productivité et de rentabilité ne seraient pas une fin en soi, mais des moyens pour les agriculteurs de participer au « progrès » général du pays, sur lequel ils veulent agir pour ne pas le subir. La rencontre avec la volonté du pouvoir gaulliste de constituer un secteur agricole performant, permettant de répondre aux ambitions de l'économie française, se traduit par une politique volontariste. Le décret du 11 avril 1959 sur la vulgarisation agricole complété par les lois-cadres d'orientation d'août 1960 et le décret du 4 octobre 1966 sur le développement constituent un « âge d'or » à travers notamment la diffusion des « progrès » agronomiques, phytosanitaires et zootechniques, la modernisation et la réforme des structures de production. L'État y associe étroitement les organisations professionnelles agricoles au détriment des directions des services agricoles (DSA, services extérieurs du ministère de l'Agriculture, devenues directions départementales de l'agriculture, DDA) et des professeurs d'agriculture⁴. La profession montre alors une capacité d'adaptation et accomplit une formidable mutation technico-économique prolongée par la volonté d'aboutir à une parité entre le monde agricole et la société globale, à travers la notion de développement qui s'impose au début des années 1970⁵. Cette période consacre la « fin des paysans »⁶ et permet l'affirmation de la figure de l'agriculteur technicien et *manager*. Pourtant, elle ne semble pas concerner les « paysannes » alors même que ces dernières sont directement touchées par la spécialisation des productions, la mécanisation et la motorisation, l'introduction du crédit et la disparition de pratiques festives et d'entraide.

- 2 Ce « silence », constitutif de l'histoire des femmes⁷, prend une dimension particulière dans le monde agricole où les agricultrices n'ont pas de statut. L'exploitation est marquée par la confusion entre le domaine professionnel et familial : les hommes y cumulent et monopolisent le plus souvent les fonctions de chef d'exploitation et de famille, sur fond de valeurs patriarcales. Les principales productions sont prises en charge par l'époux, ce qui cantonne la femme à des « productions secondaires », bien que souvent indispensables. De même, la représentation de l'exploitation et la gestion des organisations professionnelles sont une affaire d'homme. Cette situation se traduit historiographiquement par la rareté des travaux sur les agricultrices⁸ que ce soit en histoire rurale ou en histoire des femmes, faute d'intérêt, de reconnaissance juridique et de visibilité des « paysannes » : l'« exode rural » étant marqué par le départ de jeunes filles qui ne veulent pas reproduire le modèle maternel et espèrent de meilleures conditions de vie, celles qui ne sont pas parties sont marginalisées. La dimension technicienne, la mécanisation et la motorisation apparaissent en effet fondamentalement masculines et excluent d'autant plus les femmes que leurs productions sont jugées peu enclines à susciter et recevoir un semblable type de « progrès ». En outre, dans le cadre familial de l'exploitation, la modernisation assure aussi une redistribution des rôles, où le mari doit désormais assurer seul la charge d'un travail auquel la femme n'est plus tenue, pour se consacrer exclusivement à son foyer. C'est pourtant en accomplissant leur propre « révolution silencieuse »⁹ qu'une partie d'entre elles obtient, par le renouvellement de leurs activités, une première reconnaissance professionnelle, certes tardive et incomplète¹⁰.

- 3 Pour ce faire, les femmes comme leur mari, ont pu notamment s'appuyer sur des organismes locaux, Centres d'études techniques ménagères agricoles (CETMA) et Groupements de vulgarisation agricole féminins (GVAF), pendant ménagers des CETA¹¹

et féminins des GVA¹², outils emblématiques de cette période. L'analyse des programmes de vulgarisation féminine de ces groupements de base mis en place durant les années 1960 en Loir-et-Cher doit permettre d'alimenter la réflexion autour de cette mutation qui a transformé les « paysannes » en « agricultrices », à travers les débats et les orientations données, leur application et une première évaluation de leur impact. Il s'agit alors de dépasser les études centrées essentiellement sur les conséquences de cette modernisation, sur la place des femmes dans l'exploitation, leurs rôles et leurs fonctions d'un point de vue sociologique, anthropologique ou politique¹³ pour analyser la façon dont elles ont pu y participer, afin d'évaluer la réalité des représentations qui font des fermières les « gardiennes de coutumes » et de « traditions immuables », transmises de mères en filles, durant cette période de profonds bouleversements de l'agriculture.

- 4 Le choix de l'échelle d'étude, le département, découle du rôle joué par les chambres d'agriculture dans cette politique (*infra*) dont les services sont les principales courroies de transmission entre l'État et les agriculteurs. Département de taille moyenne au sud du Bassin parisien, le Loir-et-Cher s'étend sur une superficie de 642 000 hectares, dont un tiers environ de surface agricole utilisée en 1954¹⁴. Les trois cours d'eau importants (la Loire et ses affluents, le Loir et le Cher), la relative platitude du relief, le climat tempéré, la grande diversité des sols et des productions offrent un champ d'étude diversifié : le modèle céréalier des exploitations beauceronnes rapidement spécialisées et motorisées ; la polyculture-élevage du Perche bocager, profondément remaniée par l'introduction du drainage et le développement des oléagineux et des protéagineux ; la viticulture, la polyculture-élevage et les cultures maraîchères des vallées densément occupées et de la Sologne viticole ; les exploitations pauvres de la Grande Sologne entourées par les bois, les landes, les étangs et les marais. Doté très tôt de structures coopératives et de crédits efficaces et performantes¹⁵, le niveau d'équipement des fermes de ce département illustre les disparités spatiales. En 1950, si les vallées, la Sologne viticole et la Beauce apparaissent relativement prospères, le Perche présente une situation catastrophique : « [...] peu de pièce d'habitation, peu ou pas de confort, très peu d'hygiène »¹⁶ ce qui le rapproche de la Grande Sologne. Et si seulement quelques écarts résistent encore à l'électrification, seules 26 des 297 communes du département ont l'eau potable distribuée sous pression et 30 sont en cours d'équipement.

Aborder les programmes de la vulgarisation féminine par les sources et les débats qu'ils suscitent : pour en finir avec le silence des agricultrices

- 5 Les programmes définis et appliqués par les groupements de base sont d'abord validés et coordonnés par divers organismes en vue d'obtenir les financements nécessaires. À la tête de cette organisation, la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher¹⁷ offre un fonds essentiel puisqu'il abrite une partie des archives des différents organismes de la vulgarisation et du développement¹⁸. Ses sessions et ses bureaux sont par ailleurs un lieu de débats où s'expriment les différents acteurs du monde agricole sur la manière de mettre en œuvre les politiques de modernisation. Organismes professionnels représentatifs et consultatifs des intérêts agricoles (notamment par des enquêtes demandées par les pouvoirs publics et par l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture, l'APPCA¹⁹) les chambres d'agriculture sont également susceptibles de participer à l'expansion économique en créant ou en subventionnant les établissements, institutions ou services

d'utilité agricole. C'est par ce biais, et sous couvert de l'État, que leur rôle s'accroît par l'appropriation des moyens de contrôle et de gestion de la vulgarisation, mais surtout, du développement. Au sein des différents services de la chambre, le Service d'utilité agricole de développement (SUAD)²⁰ tient une place fondamentale : interlocuteur départemental de l'Association nationale pour le développement agricole²¹, il a pour mission d'avaliser toutes les actions entreprises pour la mise en œuvre des programmes et de veiller à leur financement. Le Conseil départemental de développement agricole (CDDA) assure un rôle consultatif et de coordination, et accorde l'agrément à tous les organismes de base, les CETMA et les GVAF notamment, qui désirent recevoir des subventions. Pour satisfaire aux exigences des ces autorités de tutelle, des formulaires avec les effectifs, la circonscription d'exercice, le personnel, les résultats des actions précédentes, les comptes rendus d'assemblée et de réunions et les projets mis en place (en détaillant les besoins) sont destinés aux organismes locaux. Des fédérations départementales par type d'organisme et des réunions par région et par production, sous tutelle du CDDA, assurent la relation avec le SUAD. Chaque étape s'accompagne d'échanges épistolaires, de débats sur les programmes et sur la façon d'employer les subsides. Malgré ses contraintes, cette normalisation assure un accès à la vie des organismes féminins, qui se doivent de répondre aux exigences de renseignement et de contrôle, et offre des informations souvent précises et continues, facilement comparables dans le temps, l'espace et entre les sexes.

- 6 La publicité qui entoure le déroulement des programmes et la diffusion des résultats est partie prenante de l'effort de vulgarisation. Le compte rendu lacunaire du responsable du service technique de la chambre lors des sessions est avantageusement complété par *L'Agriculteur de Loir-et-Cher* que les commanditaires des différentes actions ne manquent pas d'utiliser. Ce journal professionnel d'informations, né en 1894, est publié à 22 000 exemplaires au milieu des années 1960 (pour 15 000 exploitants environ). Bien qu'administré par l'une des deux coopératives départementales²², il constitue l'organe officiel de la profession : journal de la corporation puis de la CGA, la chambre d'agriculture, la Mutualité sociale agricole (MSA), la DDA, la FDSEA et le CDJA y publient régulièrement des articles au détriment des initiatives de la coopérative concurrente en termes de vulgarisation, et du MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux).
- 7 Organisé autour de thèmes récurrents²³, le contenu du journal reflète assez fidèlement l'organisation du monde agricole et des politiques de vulgarisation. Les agriculteurs ont notamment à leur disposition « le coin des CETA » (qui rapporte leurs résultats d'expérimentation de façon régulière à partir de 1964) et des articles (signés des agents de la DSA, de la coopérative et de la chambre d'agriculture) pour satisfaire leur curiosité technique. Inversement, rares sont les rubriques écrites pour et par des femmes : en 1969 seulement, « le coin de la ménagère » offre des recettes de cuisine et des conseils pour aménager le foyer. Ce journal donne cependant accès à certaines actions entreprises par la DSA d'abord, puis le CDJA et la MSA ensuite, dont les fonds ne sont actuellement pas accessibles²⁴.
- 8 Au-delà de la faisabilité de l'étude et de la réalité de la présence des femmes dans les archives, cette « bureaucratisation » naissante est un des éléments de la modernisation de l'agriculture. Elle permet d'appréhender les mécanismes et les structures dont disposent les femmes dans la mise en forme des programmes, qu'il faut cependant confronter aux débats de fond pour mesurer les enjeux et les logiques qui dictent la définition de la vulgarisation féminine. Les agricultrices apparaissent dès les premières initiatives. Le

membre correspondant représentant les trois premiers CETA auprès de la chambre écrit ainsi, lors de la session du 6 mai 1954 : « les femmes des membres du CETA n'ont pas été oubliées. Certes elles comprennent très bien que leur mari ait besoin de se documenter, de se déplacer, d'assister aux réunions, elles sont toutes favorables à l'existence de CETA. Cependant, pour mieux les mettre dans l'ambiance, nous avons organisé une réunion mixte en avril, où ces dames ont pu entendre un exposé par un technicien de l'alimentation sur l'élevage avicole ». Le compte rendu suivant précise l'accueil fait par les agriculteurs à la mise en place de la comptabilité : « Ils ont été compréhensifs ainsi que leurs femmes, tant il est vrai que si les femmes ne "marchaient pas", il n'y a rien à faire. Je dois dire, à leur honneur, qu'elles ont fort bien compris nos désirs et passent à la réalisation »²⁵. Regard des hommes, voire des époux, sur leur femme, cette participation à la vulgarisation dépendrait de la volonté masculine de la leur faire partager, concession nécessaire à leur approbation, au risque de les voir freiner toute velléité de progrès. Aucune structure propre ni aucun programme n'est cependant mis en place jusqu'au début des années 1960²⁶.

- 9 Les femmes du Groupement départemental des jeunes agriculteurs (GDJA) prennent alors position²⁷. Partant du constat de l'hémorragie qui touche les rurales, elles y apportent une explication professionnelle et non pas matérielle (l'absence de confort, souvent avancée par les autorités consulaires) : « On se pose beaucoup de questions au sujet de l'exode des jeunes filles rurales. Mais est-il normal qu'en 1960, bon nombre de femmes assurent encore à certaines saisons 12 à 15 heures de travail par jour sur l'exploitation, que ce soit soins aux bêtes, travail des champs, voire même des travaux durs (tels que binage, épandage de fumier ou conduite prolongée du tracteur) ? ». Et lorsque l'auteur affirme qu'il faut remettre « [...] chaque femme à sa vraie place » elle précise : « Je ne veux pas dire par là que la femme exploitante doit se confiner dans son intérieur, non, elle a au contraire un rôle très important à jouer pour la bonne marche de l'exploitation »²⁸. Les premières réunions révèlent aux jeunes agricultrices que les travaux manuels « [...] varient beaucoup suivant les régions, restent saisonniers surtout. Quoique dans les petites exploitations herbagères ou maraîchères la femme doit assurer un travail de main d'œuvre presque permanent. Il serait souhaitable que cette participation [ne] soit qu'occasionnelle ». Surtout, ceci permettrait de satisfaire à d'autres exigences : « nous sentons de plus en plus la nécessité de calculer, voir ce qui est rentable. Là où l'exploitation adhère au Centre de gestion, ce travail est réparti entre l'homme et la femme. Nous souhaitons une part très large sinon totale à la tenue de la comptabilité. C'est le moyen pour l'exploitante déchargée ou presque de travail physique de participer à la gestion de l'entreprise.
- 10 De plus en plus, la femme doit être au courant de « tout ce qui fait la vie de l'exploitation », et pour cela : « Il faut pouvoir se documenter, s'astreindre à un travail intellectuel qui, autrefois, ne semblait pas si utile. Nous restons très marqués du fait de notre travail par ce qui se voit ! »²⁹. Les groupements de base et la vulgarisation apparaissent alors comme un moyen de répondre aux exigences des jeunes agricultrices : « La femme exploitante en 1960 doit pouvoir faire face à ces différents problèmes, mais ce n'est certes pas en restant dans son "chez soi" que nous y arriverons. Il est donc important que nous puissions nous rencontrer pour nous perfectionner, discuter, échanger nos difficultés et nos expériences. Quelques rencontres féminines ont eu lieu dans certains cantons et des femmes ont participé aux réunions techniques des hommes quand les sujets traités intéressaient les deux. Mais un important travail reste à faire »³⁰.

- 11 Leur démarche volontariste est nourrie d'un double rejet : celui du travail manuel pénible d'une part, peu valorisant et dont l'intensité augmente du fait des évolutions de la mécanisation ; des seules tâches ménagères d'autre part, comme unique participation à l'activité de la ferme. Les fonctions de secrétariat et de gestion leur assureraient alors une intégration socio-économique, au risque d'y perdre en visibilité une partie de leur « reconnaissance professionnelle », tout en répondant à la question de l'« exode ».
- 12 Mais en 1964, face à la multiplication des groupements de base, notamment féminins, et aux enjeux croissants du financement de la vulgarisation qui en découlent, le président de la chambre d'agriculture propose de confier à la MSA le recrutement des conseillères afin d'en décharger financièrement la chambre, qui pourrait ainsi se consacrer exclusivement à la gestion du personnel destiné à la vulgarisation masculine. S'engage un débat au sein des instances départementales qui permet d'évaluer, même si les agricultrices en sont totalement absentes, les objectifs que les autorités assignent à la vulgarisation féminine. Un membre de la chambre souligne qu'« [...] il ne faut pas cependant négliger les femmes et pense qu'il faut mener de front la vulgarisation auprès des hommes et la vulgarisation féminine »³¹. L'ancien secrétaire général du CDJA renchérit : « Si le travail manuel de la femme diminue dans certains types de fermes, elle doit rester associée à la gestion et par conséquent être au courant des principaux problèmes techniques et économiques de l'exploitation »³².
- 13 Le président de la FDSEA considère que la chambre doit coordonner les deux vulgarisations en recrutant conseillers et conseillères ; l'intérêt d'une formation en gestion des agricultrices est rappelé par le directeur de la chambre : « [...] il y aurait également lieu d'instruire les femmes d'agriculteurs sur les services que peut rendre la tenue de la comptabilité dans une exploitation agricole »³³. Mais face à cette volonté de prolonger une vulgarisation mixte sous la tutelle exclusive de la chambre, son président rappelle que : « le rôle d'une conseillère ménagère est celui d'apporter ses conseils aux fermières, en ce qui concerne l'habitat, la cuisine, la couture, etc. ; la vulgarisation ménagère revient donc de droit à la mutualité sociale agricole et à la famille rurale »³⁴. C'est la spécialisation inhérente à la modernisation qui justifierait alors le partage des tâches. Un membre du CDDA souligne enfin que : « La vulgarisation doit s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes sous peine de ne plus trouver en agriculture que des hommes célibataires mais s'il est fait quelque chose en matière de vulgarisation ménagère, c'est l'essentiel »³⁵. La vulgarisation n'a plus alors de vocation seulement technique ou professionnelle mais essentiellement sociale et structurelle, afin de sauvegarder le modèle de l'exploitation familiale, déjà mis à mal par l'exode des jeunes filles. La séparation finalement décidée, la MSA répond rapidement aux inquiétudes suscitées par un recrutement de nature à satisfaire amplement les besoins des agricultrices³⁶.
- 14 Cette réponse – très indirecte – de la profession aux jeunes agricultrices semble donner une orientation nette aux programmes de vulgarisation. Les sources alimentent les représentations et les conflits que le monde agricole connaît alors, notamment générationnel et idéologique, entre tenants des principes jacistes adaptés à l'agrarisme et les « jeunes turcs » du CNJA. De même, les luttes d'influence locale entre les différents acteurs (syndicaux, institutionnels, etc.) apparaissent à travers cette approche féminine de la modernisation de l'agriculture. Mais ces sources, malgré leur apport, donnent une image fondamentalement masculine du monde agricole : représentants, décideurs, donneurs d'ordres, etc. sont des hommes et leurs femmes ou leurs filles ont rarement

l'occasion de s'exprimer et de peser sur les débats, si ce n'est au sein de l'exploitation familiale – ce qui, faute de témoignages, reste inaccessible dans l'état actuel des recherches.

Des besoins des femmes au foyer aux aspirations des agricultrices : des programmes de vulgarisation féminine au service de l'exploitation familiale

- 15 Vulgariser « l'art ménager » et améliorer le cadre de vie font l'objet des premières actions destinées aux femmes. La « paysanne » doit devenir une « maîtresse de maison » et épauler au mieux son mari en attendant « sur le seuil » son retour des champs³⁷. La MSA, associée au comité départemental de l'habitat rural (CDHR) insiste sur cet aspect dès 1962³⁸ : « Conseils en vue de faciliter et de rendre toute installation rationnelle (économie de temps, de mouvement, de fatigue) et considérer d'abord les besoins essentiels de la personne et des nécessités de l'exploitation ». Parmi les sujets développés, la spécialisation des espaces passe par une redistribution des pièces (pièces de service ; salle de séjour ; chambres pour les parents, les filles et les garçons) en prévoyant une entrée et un bureau (pour le « cultivateur »). La cuisine où « chaque femme [...] passe une grande partie de sa vie » nécessite d'être aménagée avec soin et modernisée : « présence d'eau [...] premier facteur de promotion sociale pour la famille » complétée avec l'eau chaude, à condition de la gérer et de l'utiliser rationnellement. Enfin, la mise en place d'une buanderie doit faciliter les lessives, même pour celles qui ont déjà une machine. Il s'agit de créer un nouvel espace de vie en insistant sur l'« aspect accueillant » et l'« embellissement du cadre de vie rurale » associé à une organisation d'ensemble raisonnée susceptible d'éviter que « la » femme ne ressemble à un « lapin traqué [...] cette image s'applique aussi au va et vient de l'exploitante aux abords de la ferme, du clapier à la laiterie ou à la salle de préparation, de l'étable au fumier, du jardin à la maison ».
- 16 La MSA prolonge son action et met en place dans le canton de Saint-Aignan un cycle de réunions régulières, assimilable à un programme complet de vulgarisation, portant sur : « [...] les rangements dans la maison. Principes et applications pratiques ; [...] l'équipement mobilier familial (ancien et moderne) ; [...] le gaz et l'électricité dans l'économie ménagère (installation, consommation, utilisation) ; [...] l'utilisation rationnelle de l'équipement électroménager (application aux appareils de cuisson) ; [...] les travaux de printemps au jardin d'agrément : taille des rosiers, arbustes, semis (avec la participation d'un jardinier) ; [...] la décoration intérieure : peinture, papiers peints (notions de bricolage) ; [...] les textiles d'ameublement ; choix et montage des rideaux [...] »³⁹. Se doter des moyens nécessaires à une activité ménagère rationalisée doit permettre d'en approfondir certains aspects : diversifier les menus d'abord⁴⁰ ; savoir recevoir ensuite en profitant de « la démonstration d'un menu de fête réalisé par un professionnel »⁴¹ et d'« [...] une étude sur le prix de revient des journées de nourriture des vendanges [qui] avait été entreprise par plusieurs adhérentes »⁴².
- 17 Ces types d'actions jouent un rôle fondamental dans la vulgarisation féminine : ils s'inscrivent dans les débats sur la place des femmes dans la modernisation de l'agriculture en offrant effectivement une réponse à l'« exode rural » par l'accès des rurales au même niveau de confort que les urbaines, tout en intégrant les notions de rationalité et de rentabilité dans l'activité ménagère des agricultrices. Elles en

renouvellent l'image et certains aspects comme celui du rôle d'interface des fermières. En outre, elles semblent avoir joué un rôle non négligeable dans la mise en place des groupements de base⁴³. La demande justifie l'intervention des différents acteurs : le président de la chambre d'agriculture donne une impulsion décisive à la mise en place du CDHR en 1955 ; le CDJA y répond par des réunions, en relation avec la DSA, et organise la visite en couple des salons des arts ménagers et de l'agriculture qui se tiennent en parallèle⁴⁴. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher* propose à partir de 1969 la rubrique « Le coin des Ménagères ». Surtout, l'idée de promotion sociale et de qualité de vie prend rapidement corps à partir de ce thème : le « voyage d'études » dans le Maine-et-Loire qui regroupe 60 exploitantes du Centre d'études techniques ménagères agricoles et des cercles de jeunes de neuf cantons en juillet 1963, se compose de visites dans des fermes fleuries et aux jardins d'Angers, puis à « La peine de vivre », association d'exploitants en CUMA qui permet « [...] aux jeunes de suivre des sessions de formation ; aux familles de se libérer pour prendre des vacances [...] de permettre à tous les membres de la famille de s'épanouir dans une évolution technique et culturelle harmonieuse »⁴⁵.

- 18 L'amélioration du cadre et des conditions de vie promeut, par une meilleure gestion du temps, un épanouissement personnel des agricultrices au service de la famille et de l'exploitation. La vulgarisation ménagère apparaît alors comme un véritable vecteur de modernité, surtout pour des activités jugées routinières, souvent contraignantes et peu valorisantes pour les femmes. Répondre aux exigences nouvelles incombant aux femmes (meilleure compréhension de l'enfant, initiation aux premiers soins, etc.) se traduit par ailleurs par la dimension éducative et sanitaire de certaines actions, ce qui correspond en partie aux souhaits de la MSA d'insister sur la dimension maternelle des agricultrices. Le GVAF de Herbault rappelle ainsi : « Depuis sa création, le travail du groupement a porté sur : l'orientation des enfants ; alimentation des enfants (les besoins) [...] »⁴⁶. À Mondoubleau, une réunion a pour sujet : « les soins d'urgence, que faire en cas d'accident ? (Fractures, brûlures, hémorragie, etc.) »⁴⁷ et à Saint-Aignan, le programme pour 1970 prévoit notamment « [...] la pharmacie familiale et les soins d'urgence [...] »⁴⁸. En renforçant la spécialisation des tâches au sein du couple, ces actions participent aussi à la diffusion d'innovations dans les pratiques éducatives.
- 19 La dimension professionnelle et agricole apparaît assez tôt dans les programmes des groupements féminins. Celui de Droué, « [...] travaillant seul ou tantôt avec le groupement de vulgarisation agricole masculin a vu se succéder les réunions suivantes : au point de vue professionnel : technique d'élevage des veaux, alimentation des vaches laitières, calcul des rations, qualité du lait, élevage lapin, [...] »⁴⁹. Les actions de la commission élevage du CDDA témoignent de la nature des demandes féminines⁵⁰. Les conseillères ménagères agricoles cherchent à améliorer la production et la fabrication des fromages de chèvre dans le sud du département en liaison avec les GVAF locaux afin d'en augmenter la productivité. De même, « [...] un certain nombre d'agricultrices et d'agriculteurs à l'initiative des CETMA et GVAF, demandent à ce qu'une action soit entreprise dans l'élevage du lapin afin d'en améliorer la productivité et surtout la commercialisation »⁵¹. Cette demande coordonnée avec la Direction des services vétérinaires et les deux coopératives départementales reste cependant en suspens. Enfin, le GVA et le CETMA du Perche s'intéressent à la production porcine (commercialisation et augmentation de la productivité)⁵². Les femmes y sont d'ailleurs particulièrement actives et mettent en place un programme coordonné d'expérimentations. Une réunion d'information se tient à Mondoubleau en décembre 1966 : « Sujet : L'alimentation des

veaux avec la collaboration de M. Petit Jacques, conseiller d'élevage, Mlle Agnès Soenen, conseillère agricole féminine de la caisse de la MSA attachée à la FDGVA de Loir-et-Cher »⁵³, suivi à Droué d'une réunion sur : « [...] l'alimentation des jeunes veaux ; veau d'élevage et de boucherie ; avec la collaboration de Mlle Agnès Soenen, conseillère agricole féminine de la caisse de la MSA »⁵⁴.

- 20 Parallèlement, le CETMA de Mondoubleau est chargé, en liaison avec les CETA locaux et la maison de l'élevage, d'un « essai d'étude comparative du Kg de gain de croît en élevage de génisses bovins-viande »⁵⁵ qui doit permettre de répondre aux besoins de référence des éleveurs. Ces programmes répondent à la fois à une volonté d'augmentation des rendements et de la rentabilité des élevages par un souci de rationalisation et d'introduction de techniques modernes (suivi du cheptel, amélioration de l'alimentation et des bâtiments) mais aussi de leur insertion dans un processus commercial. La division sexuée des tâches s'en trouve renforcée puisque les productions concernées touchent le petit élevage et la basse-cour. Cette modernisation pose cependant la question de la nécessaire « reprise en main » par les hommes de certains élevages qui « gagneraient en noblesse » par l'apport de techniques nouvelles. Lors d'une discussion à la chambre, un des membres « [...] voudrait que soit modifié l'état d'esprit qui, dans le Perche, fait considérer le travail sur les animaux et en particulier sur les vaches, comme le travail de la femme et non celui du chef d'exploitation. [...] MM. De Wailly et Bertin estiment que chez les jeunes ménages, ce sont les hommes qui s'occupent des vaches. M. Barbeau n'en est pas persuadé car si, à la journée de traite mécanique qui s'est tenue à la Vrillière, participaient 27 personnes dont un certain nombre de ménages, à une journée analogue qui s'est tenue à Mondoubleau, il y avait 9 femmes et pas d'homme »⁵⁶.
- 21 Les programmes portant sur la comptabilité apparaissent à la fois comme le prolongement des fonctions de gestion du foyer qui réservaient les cordons de la bourse aux fermières et une réponse aux besoins d'intégration des femmes sur fond de redistribution des tâches au sein de l'exploitation. Ces actions se déroulent selon un schéma récurrent : à un premier travail de secrétariat succède la mise en œuvre de la gestion des finances du ménage avant de traiter des comptes de l'exploitation, en y intégrant les adaptations nécessaires aux décisions législatives. La section féminine du GVA de Mondoubleau illustre le poids croissant de ces questions : « La TVA a sensibilisé les adhérentes du groupement à la nécessité du classement des papiers. Un plan de classement a été étudié au cours d'une réunion puis appliqué en démonstration pratique par petits groupes chez 4 adhérentes. Plusieurs réalisations individuelles ont suivi. Il reste encore à faire pour toute l'organisation des tâches administratives de l'exploitation, essentiellement en ce qui concerne la connaissance des différents papiers, ce qu'il faut garder de la comptabilité de l'exploitation. [...] Quelques adhérentes ont participé aux réunions du GVA sur la TVA [...] ». Ce groupement prévoit pour 1970 une initiation à : « La gestion simplifiée : sensibilisation, enquête, travail et compte par production analyse »⁵⁷. Les CETMA offrent alors des programmes plus poussés avec une familiarisation aux mécanismes de comptabilité et à leur exploitation : « Après trois années d'enregistrements de chiffres, leur interprétation s'avère vivement souhaitée. Une étude pluriannuelle de gestion concertée est envisagée »⁵⁸. Encadré par le centre de gestion du département et financé en partie par l'Institut de gestion et d'économie rurale, il s'agit à la fois de familiariser les agricultrices à la tenue de comptes, mais aussi de les amener à distinguer les domaines domestiques et professionnels, tout en se dotant des moyens d'analyse des données récoltées pour ne pas limiter cette tâche à un travail de secrétariat.

Des cycles de formation théorique sont dispensés et une distribution des tâches entre les CETMA doit permettre de couvrir l'ensemble des domaines de réflexion et de développer des cas pratiques. Ce travail comptable s'accompagne d'études sur le temps de travail des femmes qui, couplé à la tenue de comptes par production, permettraient de mesurer leur apport économique à l'exploitation. Il s'agit au départ d'une enquête interrégionale menée sur le grand Ouest français⁵⁹, complétée par des actions ponctuelles comme celle du GVAF de Morée en 1970 intitulée « emploi du temps de la femme exploitante »⁶⁰. Des simples tâches de rangement au rôle de comptable en passant par les fonctions administratives, ces actions doivent répondre aux souhaits des femmes de mesurer et de prendre part aux évolutions de l'exploitation.

- 22 Si ces programmes sont ceux définis, élaborés et destinés aux agricultrices, leur mise en œuvre, les méthodes et les moyens ainsi que les organismes de base ne les distinguent pas réellement de ceux destinés aux agriculteurs. En outre, l'activité ménagère mise à part, et à la différence des productions végétales pour les hommes, ni le domaine de l'élevage, ni celui de la comptabilité, ni même l'habitat ne sont spécifiquement féminins, et les maris y conservent une participation attentive et bienveillante⁶¹. Au total, le temps gagné dans les tâches ménagères est le plus souvent destiné à être investi dans l'exploitation ; la gestion des comptes satisfait d'abord aux nouvelles exigences de l'entreprise familiale ; et surtout, face aux investissements nécessaires à la modernisation des productions masculines, cette vulgarisation féminine doit se faire « pratiquement et à peu de frais »⁶².

L'apport des premiers programmes de vulgarisation féminine pour les agricultrices, de leur mise en œuvre à leur application

- 23 Les agricultrices qui adhèrent aux groupements de base et profitent des actions mises en œuvre, sont une minorité dont il est assez difficile de mesurer le poids, du fait de l'absence de reconnaissance professionnelle, de l'évolution des critères de recensement et d'une prise de conscience relative des femmes d'agriculteurs⁶³. Le nombre d'exploitations passe de 23 611 en 1955 à 14 926 en 1967 pour une population active agricole de 30 470⁶⁴. « En plus des 16 000 chefs d'exploitation [...] nous trouvons par ailleurs 12 163 femmes [...] ». Enfin, il y a 3 965 enfants travaillant sur les exploitations des parents, soit 2 460 enfants majeurs et 1 505 de 16 à 21 ans »⁶⁵. En tenant compte des veuves et des épouses chefs d'exploitation (soit au maximum 10 %) et du travail des jeunes filles, le nombre de femmes exerçant leur activité principale sur une exploitation agricole peut alors être estimé entre 12 000 et 14 000. Or les trois CETMA et neuf GVAF ou sections féminines de GVA regroupent respectivement 41 et 421 membres, soit 462 agricultrices en 1969. 4 % des agricultrices seulement seraient alors directement concernées par les programmes de vulgarisation, contre 10 % des hommes⁶⁶. Ce pourcentage doit en outre tenir compte de la fiabilité des chiffres des organismes de base : du nombre d'adhérentes dépendent en partie les subsides et les critères de recensement varient d'un groupement à l'autre, voire d'un document administratif à l'autre (entre les membres, celles qui ont acquitté leur cotisation, celles qui sont en cours de régularisation et les doubles adhésions⁶⁷). Inversement, il est impossible de distinguer les femmes parmi les 400 membres du CDJA, pourtant particulièrement actif.

- 24 Les sources permettent parfois de mesurer l'assiduité des participantes aux différentes actions mises en œuvre. De fortes variations apparaissent notamment en fonction des thèmes abordés : sur 48 adhérentes à Mondoubleau, une dizaine sont présentes aux conseils d'administration et à l'assemblée générale du GVAF, à la réunion sur la TVA organisée avec le GVA et onze aux deux réunions « aménagement habitat ». Mais 22 participent aux quatre démonstrations de classement des papiers, autant à la réunion « congélation », 18 à celle sur la couture et les bourses scolaires et 32 au voyage d'étude en Orléanais (visite d'une étable collective et d'un élevage de lapins, notamment)⁶⁸. Ce degré moyen d'implication, qui privilégie davantage les actions ménagères que de gestion, se retrouve à Morée où les responsables constatent que si une vingtaine de membres (sur 63) « [...] s'intéressent à la marche du groupement, d'autres se plaignent du manque de temps ou se désintéressent de quelques sujets. Quelques unes ne suivent jamais les réunions mais sont intéressées par les comptes rendus »⁶⁹.
- 25 Une décennie de mise en place d'organismes de base et de programmes n'a pas modifié en profondeur la situation soulignée par les jeunes agricultrices au début des années 1960 : « Nous entendons encore de ces réflexions : "C'est un cas particulier", "Elle peut le faire, tout le monde n'est pas dans sa situation"... On parle alors de femmes acceptant de prendre des engagements et, par contrecoup, d'aller aux réunions, à moins qu'on ne leur réserve de vives critiques. Il est difficilement admis que les femmes s'occupent d'autres choses que de leurs enfants, leur ménage, qu'elles aient telle ou telle opinion à émettre sur tel ou tel problème par manque de formation. Vouloir rompre avec la tradition, c'est s'opposer aux plus vives réactions. Pourtant, c'est l'expression particulière des femmes qui doit se manifester à l'intérieur de toute organisation. Il s'agit donc d'une présence directe personnelle et non pas d'une présence par l'intermédiaire du mari et de ses comptes rendus. Il nous appartient donc de prendre conscience de notre rôle ! La forme et l'importance de l'engagement restent secondaires. C'est à chacune avec ses aspirations, ses possibilités et en fonction même des besoins, d'être présente à chaque échelon où se bâtit la société »⁷⁰.
- 26 Lorsqu'elle est connue, la mise en place des organismes féminins corrobore cette difficulté à se mobiliser, à dépasser les carcans culturels et sociaux pour se doter de structures de base et ce, malgré les facilités accordées par l'administration : « Il est indispensable que les femmes exploitantes, comme les hommes, puissent bénéficier des possibilités des progrès dans leurs activités agricoles et ménagères. Les conditions d'aide financière à ces groupements sont similaires à celles des groupes masculins, mais elles doivent être nettement plus libérales, notamment quant au nombre d'adhérentes et au montant de leur cotisation en raison de l'immense action à accomplir, de la difficulté de trouver des adhérentes ainsi que de recueillir des cotisations importantes de celles-ci. Ces cotisations peuvent être réduites lorsque le mari fait parti du groupement de base »⁷¹.
- 27 Pourtant, le premier CETMA naît dix ans après le premier CETA et les GVAF, inscrits dans la politique de développement, se mettent en place sous la tutelle plus ou moins affirmée des organisations professionnelles. Celui d'Herbault en Gâtine tourangelle, voit ainsi le jour le 4 décembre 1964 sous les auspices de l'ensemble des représentants des organisations professionnelles agricoles : « Cette réunion avait le concours de : MM. Yvon, Ingénieur de la Direction des Services Agricoles ; Barbeau, représentant la Chambre d'Agriculture ; Mme Mauchien, Conseillère Ménagère Agricole ; Mlle Brule, animatrice du Centre des Jeunes [...] Ce groupement sera le premier en Loir-et-Cher. Cela n'est dû qu'aux désirs de certaines qui ont été de l'avant »⁷². Cette dernière phrase et l'absence de GVA

dans ce canton suggèrent une réelle capacité d'initiative des agricultrices. Mais l'action de la chambre d'agriculture puis de la MSA, associées cependant au CDJA, semblent fondamentales, comme pour la création du GVAF de Saint-Aignan en Sologne viticole qui fut précédée par le cycle de réunions en 1965 (*supra*), sans qu'il soit possible de déterminer ce qui tient d'une demande locale ou d'une initiative des organismes centraux. Surtout, la profession, dans un double souci de rattrapage et de maillage spatial, supplée, voire anticipe et structure l'action des femmes. Le GVAF se crée alors dans le prolongement d'un GVA préexistant (dans les deux tiers des cas) comme dans le Perche, où ceux de Mondoubleau et Droué voient le jour à quatre jours d'intervalle en avril 1967 et complètent les GVA nés respectivement en octobre 1963 et décembre 1964. Puis, une stricte application du décret de 1966 se traduit par des créations mixtes, parfois artificielles⁷³ et la transformation des GVAF en section féminine des GVA existants, en vue de rationaliser et simplifier la gestion des groupements de base. Si pour la plupart des GVAF, la fusion ne pose apparemment pas de difficulté, les capacités d'initiative se transforment en velléités d'indépendance pour deux GVAF : celui de Saint-Aignan conserve son autonomie au nom de son antériorité et d'une circonscription d'action qui ne coïncide pas avec son homologue masculin ; les femmes de Sambin Pontlevoy (Sologne viticole) refusent, elles, d'avoir à supporter le remboursement des avances obtenues par le Groupement de productivité agricole transformé en GVA cantonal⁷⁴. Enfin, le GVAF de Herbault reste le seul groupement de vulgarisation du canton.

- 28 Cette politique s'avère finalement incomplète puisque 10 cantons seulement sur 22 ont un CETMA et/ou un GVAF (alors que 19 cantons ont un GVA et/ou un CETA). Les Percheronnes sont particulièrement dynamiques avec cinq organismes créés et actifs (deux CETMA et trois GVAF) en considérant en outre qu'un GVAF attend l'attribution d'une technicienne. La Sologne viticole compte seulement trois GVAF mais 213 adhérentes. Ces deux régions regroupent à elles seules les deux tiers des organismes de base et des adhérentes pour 50 % environ des exploitations du département. Inversement, alors que la Beauce et la vallée de la Loire rassemblent treize organismes masculins de vulgarisation et plus du tiers des adhérents (pour un tiers des exploitations du département), ces deux régions ne comptent qu'un CETMA et un GVAF, situés en Gâtine tourangelle (Saint-Amand et Herbault). Enfin, la situation des Solognotes est à l'unisson de leurs maris avec un GVAF (né tardivement) qui n'a aucune activité et des créations annoncées à Bracieux et Romorantin sans résultat à la fin des années 1960, pour deux GVA et deux CETA.
- 29 Ces disparités spatiales, qui restent à analyser, accentuent les limites de la vulgarisation féminine et un impact fondamentalement différencié des programmes d'actions, qui dépend en outre du type de structure. Les CET(M)A, groupements restreints et d'initiative locale, assurent la diffusion des savoirs agronomiques et zootechniques par la réflexion, l'expérimentation et l'échange de résultats sur le terrain. 8 % des adhérentes seulement ont adopté ce type de structure, contre 18 % des agriculteurs, souvent considérés comme « l'élite » des « initiateurs du progrès ». Leur activité est en outre soutenue par les deux coopératives départementales qui les fédèrent⁷⁵ sans y intégrer les CETMA. Les GVAF, qui rassemblent plus de 90 % des effectifs féminins, s'inscrivent davantage dans la politique de développement et supposent des programmes polyvalents, moins poussés techniquement et une vulgarisation fondée sur la démonstration à destination d'un public plus large qui profiterait des acquis validés par les CETMA⁷⁶. Ce type d'organisme, moins propice à l'expérimentation, explique et commande la nature des actions, dont on

a mesuré les limites, mais constitue la réponse la plus efficace des autorités départementales au souci de concilier politique de développement et réserve de la part des femmes à s'engager dans des groupements de base. Malgré ces contraintes structurelles, spatiales et démographiques, cette vulgarisation ne doit cependant pas occulter ce que la participation et la gestion d'un organisme de base, la définition d'un programme, le respect de calendriers, les rencontres et les discussions ont pu constituer pour ces femmes : dépasser une prise de conscience pour s'informer effectivement, ouvrir leurs pratiques quotidiennes à la critique, sortir du champ clos de la cour de ferme pour autre chose que le marché hebdomadaire, se créer un nouveau rythme et de nouveaux lieux de rencontre, prendre des responsabilités et leur part dans les décisions du groupe.

30 En effet, la vulgarisation a amené les agricultrices à s'impliquer dans les institutions, parmi lesquelles le CDDA. Sa composition s'effectue sous les auspices de l'ingénieur en chef d'agronomie, qui demande aux différents responsables départementaux de lui proposer des délégués. La direction générale de l'enseignement, des études et de la recherche du ministère de l'Agriculture nomme les représentants des organismes publics : les directrices des écoles ménagères y sont alors conviées. Les organisations professionnelles assurent un savant dosage de leurs représentants en fonction des structures de vulgarisation et d'encadrement (dont les CETMA et les GVAF), des régions et des productions. Des conseillers et des conseillères techniques complètent la composition de ce conseil. La présence des femmes reste cependant réduite : sur un total de 23 à 24 membres, on ne compte au maximum que trois femmes, dont une seule agricultrice. À l'échelon inférieur, les commissions « petites régions » reflètent le poids relatif dont les femmes jouissent et confirment les disparités spatiales : sont conviés pour la région Perche, quinze représentants dont six femmes ; pour la région Beauce, treize dont deux femmes ; pour la région Sologne viticole et vallées, huit dont deux femmes ; pour la région Sologne, neuf hommes seulement ⁷⁷.

31 Le CDDA est cependant vidé des compétences du CDVPA auquel il se substitue ⁷⁸, au profit du SUAD, au recrutement plus restreint et sous tutelle de la profession ⁷⁹. Sept membres sont issus des organisations professionnelles agricoles (les coopératives départementales, la Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles et la Mutualité sociale agricole, la Caisse régionale de Crédit agricole, la FDSEGA, le CDJA et les CETA) ; sept autres, dont le président, sont membres de la chambre. Absentes du processus électoral bien qu'électrices ou candidates potentielles ⁸⁰ et rarement représentantes de l'exploitation, les agricultrices sont par voie de conséquence exclues des nominations à la principale organisation du développement et n'y sont présentes que sur invitation ⁸¹. De même, les organismes qui regroupent les différents types de groupements témoignent du décalage entre hommes et femmes : si la Fédération départementale des GVA compte une section féminine, les CETA profitent de la tutelle des deux coopératives alors que la Fédération départementale des CETMA, organisme indépendant de toute tutelle professionnelle, a le plus grand mal à obtenir son agrément à partir de 1966, faute de personnel et de circonscription claire. La participation des femmes au processus décisionnel reste donc ponctuelle, de plus en plus réduite à mesure que le niveau de compétences s'élève, et dépendante de nominations statutaires. Il semble cependant que les organismes co-gérés par la profession et l'administration leur soient plus ouverts. La conservation de certains procès-verbaux de présence aux réunions illustre en outre les limites de la prise de conscience des représentantes : les femmes signent souvent de leur nom et prénom

d'époux, sans préciser de profession, alors que leurs homologues masculins complètent leur signature de leur fonction « d'agriculteur »⁸².

- 32 Cette tutelle masculine se retrouve enfin dans la gestion des groupements de base, d'autant plus pour les GVA devenus sections féminines de GVA, qui prolongent la structure familiale de l'exploitation et répondent au souhait des autorités ministérielles : « L'exploitation agricole constituant un ensemble, les activités du groupe de femmes doivent se réaliser en liaison avec celles des groupements d'hommes de la même zone. Pour certains problèmes, les réunions doivent être communes »⁸³. Cela se traduit lors des réunions préparatoires à l'élaboration des programmes d'action entre les adhérentes et la conseillère, par la présence du président du GVA et de son conseiller⁸⁴ qui peuvent s'appuyer en outre sur les logiques familiales révélées par la composition des organismes de base⁸⁵.
- 33 Pourtant, la définition des programmes, leur application et l'activité des groupements de base permettent une certaine affirmation des femmes d'agriculteurs. En effet, alors que les premières actions ne leur sont pas exclusivement destinées⁸⁶, la volonté des adhérentes est de restreindre l'accès aux réunions aux seules agricultrices. Le bureau de la section féminine de Sambin Pontlevoy tenu le 15 avril 1969 précise ainsi : « Suite à la demande de certaines personnes, les femmes non agricultrices ne pourront pas assister aux réunions et adhérer au GVA »⁸⁷.
- 34 Surtout, le déroulement des programmes et l'analyse de leurs résultats poussent les femmes à s'interroger sur leur participation à la marche de l'exploitation. Ainsi, l'enquête sur le temps de travail confirme que les agricultrices effectuent un « travail dur – qui est à la fois celui de direction et de bonne à tout faire ; travail plus de routine que de métier »⁸⁸. Ce constat s'accompagne d'une réflexion sur la nature de ce travail : « A-t-on un pouvoir de *décision*⁸⁹ ? Il faudrait pouvoir définir la valeur qualitative du travail. 1°) Participation simple aux travaux manuels (ouvriers non qualifiés), 2°) responsabilité d'un secteur de production peut-être jusqu'à la commercialisation, 3°) Participation à la gestion de l'exploitation aux décisions d'orientation »⁹⁰. Davantage qu'une simple contribution à l'effort de production, ce qu'elles peuvent accroître par l'acquisition de méthodes modernes, c'est la capacité à influencer sur la bonne marche des exploitations qui préoccupe ces agricultrices. « La prise de décision semble liée au problème de la compétence. La femme désire avoir une profession, pour cela, il lui faut un rôle prépondérant une responsabilité réelle. [...] Celles qui semblent avoir le plus de responsabilités paraissent assurer le plus de direction sur la ferme. D'où *encouragements à acquérir une plus grande formation* pour nous permettre d'*acquérir notre place*⁹¹ dans les travaux de direction »⁹².
- 35 Si le triptyque compétence-responsabilité-décision ouvre de réelles perspectives pour ces femmes en termes de reconnaissance, les secteurs sur lesquels elles peuvent s'appuyer sont limités : les activités ménagères sont dénuées de dimension professionnelle au sein du couple ; les élevages peuvent dépendre, en les transformant en partie, des productions végétales (masculines) et ne sont pas un domaine réservé des femmes. Seule la gestion ouvre des opportunités : « [...] Pour nous les femmes, la tenue des comptes, l'enregistrement, la gestion, ne sont-ils pas aussi nos affaires ? Nous devons pouvoir dire notre mot, dans l'orientation de l'exploitation ou dans le choix d'une production [...] ». La mise en œuvre et l'appropriation des outils de gestion supposent un niveau de formation que la plupart n'ont pas : « Mais bien souvent nous ne sommes pas suffisamment dans la course pour dialoguer avec les Hommes. Bien sûr cela suppose un effort de notre part

pour comprendre et assimiler quelques termes comptables ou des données économiques »⁹³. La vulgarisation n'a plus alors comme seule vocation d'accompagner les « paysannes » face aux évolutions de l'exploitation, mais doit déboucher sur des responsabilités par la maîtrise de savoirs qualifiants et légitimants, et amène finalement les agricultrices à « passer d'une agriculture mode de vie à une agriculture *métier* »⁹⁴, d'où dissociation de la famille et de l'exploitation »⁹⁵. Certains programmes mis en œuvre auraient donc permis une prise de conscience et les bases d'une reconnaissance, quitte à redéfinir, à défaut de pouvoir les remettre en cause, les contours de l'exploitation familiale.

* * *

- 36 L'étude des programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960 permet une approche différente et renouvelée de la modernisation de l'agriculture, à travers ses mécanismes, ses débats et ses acteurs. Au-delà de l'impact forcément limité d'une vulgarisation de base qui ne touche qu'une minorité, ces actions témoignent pourtant des diverses façons dont certaines femmes ont utilisé les organismes mis à leur disposition et de quelles manières elles ont été confrontées, et ont répondu, aux « progrès ». Ni victimes ou ennemies d'un processus dont elles ne maîtriseraient rien, ni passives face à des évolutions qui semblent les condamner ou aggraver leur situation, elles sont parfois actrices sans être complètement maîtresses des outils de la modernisation. Entre les carcans structurels, les tutelles administratives et une réelle autonomie dans la gestion des organismes de base ; entre la nécessaire continuité du modèle de l'exploitation familiale et une volonté de rupture avec le modèle maternel et l'introduction d'innovations dans les pratiques (domestiques comme professionnelles) ; entre une volonté de promotion sociale et une demande technique légitimante, quelques femmes semblent élaborer les pistes d'une reconnaissance. Reste à évaluer les logiques et les mécanismes qui les ont conduites à s'impliquer et à s'engager ; à expliquer les disparités spatiales et à mesurer effectivement le rôle des programmes de la vulgarisation et du développement dans l'affirmation du statut des agricultrices.

NOTES

1. Expression utilisée par Catherine Omnès à propos des ouvrières de l'industrie lors du débat « Travailleurs, travailleuses... », le 16 décembre 2004, *Rendez vous de l'Histoire : les femmes dans l'Histoire*, 15, 16 et 17 octobre 2004, Blois, non publié. Voir également : Sylvie SCHWEIZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux 19^e et 20^e siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002, 330 p.

2. D'autant plus pour les femmes : Hélène ECK, « Les Françaises sous Vichy », dans Françoise THÉBAUD [dir.], *Le 20^e siècle*, Tome V de Georges DUBY et Michelle PERROT [dir.], *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, 2002, pp. 287-296.

3. CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs, émanation du Cercle des jeunes de la Confédération générale de l'agriculture qui, tout en affirmant son obédience au syndicat des aînés, la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) s'en démarque par ses prises de position et le choix d'une politique de réformes des structures.
4. Pierre MULLER, *Grandeur et décadence du professeur d'agriculture. Les transformations du système d'intervention de l'État en agriculture, 1955-1965*, Grenoble, IEP-Cerat, 1978, 80 p.
5. Paul HOUÉE, *Les politiques du développement rural*, Paris, Inra-Economica, 2^e édition 1996, 320 p.
6. Henri MENDRAS, *La fin des paysans. Innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, SEDEIS, 1967, 351 p.
7. Michelle PERROT, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 494 p.
8. Rose-Marie LAGRAVE [dir.], *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, 254 p. est l'un des rares ouvrages sur les femmes en agriculture.
9. Michel DEBATISSE, *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*. Paris, Édition Calmann-Lévy, 1963, 277 p. Titre devenu le slogan de cette période, symbole de bouleversements profonds qui se seraient effectués sans heurts.
10. Le statut de co-exploitante ou de co-gérante d'exploitation né en 1980 donne aux deux « conjoints [...] la qualité d'exploitant » et instaure un « mandat réciproque entre époux qui exploiteraient ensemble une même exploitation ». *40 ans d'action en faveur des femmes en agriculture*, commission nationale des agricultrices FNSEA, Paris, 1997. Mais ce statut suppose de la part des exploitantes de cotiser à la MSA, ce qui constitue une charge supplémentaire, alors qu'aucune rémunération n'est prévue, sauf à introduire une relation salariée-patron au sein du couple.
11. « Association volontaire d'un nombre restreint d'agriculteurs désirant s'informer des nouvelles connaissances techniques et résoudre des problèmes communs. Chaque CETA est animé par un technicien recruté directement par le groupement afin d'apporter des solutions nouvelles sur les plans technique, économique et social en vue d'améliorer la rentabilité des exploitations des CETA ». Marcel MAZOYER [dir.], Larousse agricole, Paris, Larousse, 2002.
12. « Ancienne association ou section syndicale réunissant les agriculteurs d'un bassin géographique donné et un technicien, ayant pour mission de diffuser des connaissances techniques et d'animer le milieu rural ». Marcel MAZOYER [dir.], Larousse agricole, ouv. cité.
13. Rose-Marie LAGRAVE, « Bilan critique des recherches sur les agricultrices en France. L'émergence de la "femme à la campagne" comme problème social et objet d'étude », dans *Agriculture et condition des femmes*.— Études rurales, n° 92, octobre-décembre 1983, pp. 9-40.
14. Session du 4 novembre 1954 de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (CALC).
15. Le Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher apparu en 1883, a mis en place les coopératives de la *Franciade*, concurrencées par celles de l'*Union* des associations agricoles de Loir-et-Cher, née en 1921 : ces deux organismes départementaux ont maillé densément le département d'infrastructures d'approvisionnement et de stockage. La Caisse régionale de Crédit agricole a été créée en 1902. Jérôme PELLETIER, *Le Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher 1883-1948. Approche économique du syndicalisme agricole*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Lescure, Université de Tours, juin 1995.

16. Résultats d'une enquête sur les bâtiments d'exploitation agricole et l'équipement rural, demandée par l'APPCA, rapportée lors de la session du 21 novembre 1950 (CALC).
17. Que MM. le président et le directeur de la chambre d'agriculture soient ici remerciés pour l'accès qu'ils nous ont donné aux fonds de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Toute notre reconnaissance va aussi à Madame Chauveau qui assure l'accès aux archives. <http://www.loir-et-cher.chambagri.fr/>
18. La gestion des fonds du service technique est plus ou moins aléatoire, mais sans que les organismes féminins en soient davantage victimes : l'absence de responsable, un tri et une politique de conservation incohérente et sans réel discernement rendent les fonds inégaux. Pourtant la qualité des archives est exceptionnelle dans le cas du Loir-et-Cher (préservation, continuité, classement).
19. Mélanie ATRUX, *Approches pour une histoire de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, 1924-1974*, Diplôme d'études approfondies d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2003, 2 volumes, 324 f° et 83 f°. Thèse en cours, sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Laboratoire d'études rurales, Université Lyon 2.
20. Mis en place lors de la session de novembre 1966 (application du décret du 4 octobre), le SUAD se substitue au service technique et économique de la chambre, né en juin 1959 dans le cadre du décret sur la vulgarisation.
21. ANDA : créée en 1966, elle succède à l'Association nationale de vulgarisation du progrès agricole. Elle rassemble les représentants des pouvoirs publics et de la profession et définit les objectifs/priorités « pour une politique de développement agricole durable dans le cadre des orientations de la politique agricole et alimentaire et contribue au financement de programmes de recherche appliquée [...] et de développement préparés et mis en œuvre au niveau national, régional et départemental ». Marcel MAZOYER [dir.], *Larousse agricole...*, ouv. cité.
22. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher* était détenu par la coopérative la Franciade, dont la coopérative *Ligéa* est l'héritière. Nous remercions J.-F. Loiseau, son président et Madame Asnard, sa secrétaire de direction, pour l'accès à ces fonds.
23. Aspects techniques et pratiques, informations sur les orientations de la politique agricole, publicité des différentes législations mises en place, comptes rendus d'actions et d'activités de différents organisations professionnelles agricoles, annonces et résultats des inscriptions aux écoles, concours, et réunions d'informations, petites annonces et publicités.
24. La MSA a refusé l'accès à ses fonds alors que ceux de la DDA sont en cours de versements aux Archives départementales. Les archives du CDJA n'ont pas été conservées.
25. CALC, Session ordinaire du 10 novembre 1955.
26. Il s'agit de deux associations de vulgarisation ménagère dont l'existence est mentionnée lors des réunions du CDVPA des 22 avril et 5 octobre 1961.
27. Loin d'être l'unique point de vue des agricultrices du département, il s'agit cependant de considérer le regard que porte la nouvelle génération sur son métier et de tenir compte de l'une des rares paroles féminines restituées par les sources, à défaut de témoignages.
28. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 350, 26 mars 1960, article signé Françoise Marseault, représentante de la section féminine, en vue de la tenue de l'assemblée constitutive du Groupement départemental.
29. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 370, 11 février 1961. Article signé par « L'équipe féminine du CDJA ».

30. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 350, 26 mars 1960.
31. CALC, Session ordinaire du 12 mai 1964.
32. CALC, Session ordinaire du 12 mai 1964.
33. CALC, Bureau du 11 juillet 1964.
34. CALC, Session extraordinaire du 24 septembre 1964.
35. Procès verbal de la réunion du 19 septembre 1968 du CDDA.
36. Le nombre moyen d'adhérentes à un groupement de base par conseillère est de 65 contre 100 adhérents par conseiller en 1969 dans le Loir-et-Cher.
37. Michelle PERROT, « La jaciste, une figure emblématique », dans Rose-Marie LAGRAVE [dir.]: *Celles de la terre...*, ouv. cité, pp. 33-60.
38. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 397, 4 avril 1962. L'article restitue l'intervention d'une conseillère MSA spécialisée en habitat rural.
39. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 480, 17 novembre 1965. Neuf réunions s'étalent de novembre 1965 à juin 1966, à raison d'une demi-journée par mois.
40. « Toutes les jeunes femmes et les jeunes filles du milieu agricole sont invitées à assister à la prochaine démonstration culinaire : la pâte à choux et ses applications ». *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 443, 8 avril 1964. De même, le « coin des ménagères » du journal comporte systématiquement des recettes.
41. Compte rendu du bureau du 13 mai 1969 du GVAF de Saint-Aignan pour la préparation du programme de l'année 1969-1970.
42. Compte rendu du GVAF de Saint-Aignan, Plan pluriannuel de développement agricole 1970 (PPDA 1970).
43. La responsable du cycle de réunions dans le canton de Saint-Aignan devient l'année suivante la présidente du GVAF. Ces thèmes apparaissent en outre dans tous les programmes de GVAF et durant toute la période étudiée.
44. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 440, 18 février 1964 et n° 446 qui comporte un compte rendu du voyage par une participante du CDJA.
45. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 429, 4 septembre 1963.
46. Compte rendu du GVAF de Herbault, PPDA 1970.
47. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 502, 7 novembre 1967.
48. Compte rendu du GVAF de Saint-Aignan, PPDA 1970.
49. Compte rendu du GVAF de Droué, PPDA 1970.
50. Programme d'action défini par le comité directeur du service élevage le 23 juillet 1968 et entériné le 19 septembre 1968 par le CDDA.
51. La question du recrutement ou même de la désignation d'une « personne qui s'occupera des éleveurs de lapins » reste en suspens lors de l'élaboration du programme.
52. « Programme de développement agricole actions générales de développement, année 1969 ». Fascicule de 10 pages.
53. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 504, 7 décembre 1966.
54. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 508, 7 février 1967. Entre les deux annonces, la conseillère change de titre et le conseiller technique de la chambre disparaît.
55. Établissement du programme 1969 pour les actions dites « actions générales de développement ».
56. CALC, Session extraordinaire du 28 septembre 1967. Premiers résultats de l'enquête réalisée par la chambre d'agriculture dans les communes du Perche, en accord avec la FDSEA, les syndicats locaux et les maires des communes intéressées.
57. Compte rendu du GVAF de Mondoubleau, PPDA 1970.

58. Compte rendu de la FDCETMA. Action spécialisée « Budgets familiaux et gestion concertée » (non daté), PPDA 1970.
59. « L'enregistrement du temps de travail 1968 » concerne 59 exploitations, dont 12 se situent en Loir-et-Cher. Marie-Thérèse FOUILLOUX-LAJUS, « Des agricultrices ont tenu, un an, leur emploi du temps », dans *Bulletin des CETA.*, n° 1609, octobre 1969, pp. 53-63.
60. PPDA 1970.
61. *Infra* et dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, les bâtiments d'exploitation priment souvent dans les investissements engagés. Le CDHR est par ailleurs dominé par les hommes.
62. Compte rendu d'activité du GVAF de Droué, à propos d'une action sur l'habitat (aménagement et décoration) PPDA 1970, mais généralisable à l'esprit de la plupart des actions entreprises.
63. Martine COCAUD, « Les agricultrices en France, 19^e-20^e siècle » dans Dominique POULAIN [dir.], *Histoires et chronologies de l'agriculture française*, Paris, Ellipse, 2004, pp. 333-340.
64. Rapport de M. de Wailly, « Aspects de la situation économique de l'agriculture de Loir-et-Cher : étude publiée par la chambre d'agriculture » aux sessions ordinaires du 4 et 12 mai 1964 (CALC). Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher : *Aperçu sur l'économie agricole du département de Loir-et-Cher*, novembre 1969, 8 p.
65. Compte rendu du directeur de la chambre d'agriculture à une consultation de l'APPCA, lors de la session ordinaire du 17 mai 1962 (CALC). Les chiffres correspondent aux moyennes obtenues par ailleurs : 80 % des femmes d'exploitant travailleraient sur l'exploitation de leur mari selon les études menées durant les années 1960. L'objectif des autorités départemental est de 15 %.
66. 289 et 1 262 agriculteurs sont regroupés respectivement dans 18 CETA et 14 GVA en 1969, ce qui correspond aux chiffres nationaux pour les hommes notamment élaborés par Paul Houée et repris dans : Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET et Yves TAVERNIER, *La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, tome 4 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], Histoire de la France rurale, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 660.
67. C'est le cas de dix membres du CETMA qui appartiennent aussi au GVAF de Mondoubleau.
68. Bilan des actions menées en 1969, PPDA 1970.
69. Compte rendu du GVAF de Morée, PPDA 1970.
70. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 370, 11 février 1961. Article signé par « L'équipe féminine du CDJA ».
71. *Directives pour l'élaboration des programmes de développement (vulgarisation) pour l'année 1967*, p. 20. Document du Conseil national de la vulgarisation du progrès agricole, après approbation ministérielle et envoyé par l'APPCA.
72. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 454, 7 octobre 1964.
73. À Montoire-sur-le-Loir, alors qu'aucune femme n'est mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 30 avril 1969, il est décidé de créer un GVA avec section féminine. Cette section n'a aucun programme recensé dans le PPDA 1970, mais elle est comptabilisée dans les statistiques départementales.
74. Ces GVAF obtiennent un agrément provisoire en 1969 et la situation reste en suspens.
75. L'Inter-CETA et l'Association départementale des CETA, affiliés aux deux coopératives départementales assurent leur gestion et mettent à disposition des techniciens.

76. Ce dont profitent effectivement les Percheronnes avec les actions conjointement menées par les deux CETMA et les GVAF, sous la responsabilité d'une technicienne commune aux différents groupements.
77. Réunion du CDDA le 26 mai 1970.
78. Conséquence du décret de 1966, le Conseil départemental de vulgarisation du progrès agricole (CDVPA) né du décret de 1959 disparaît et illustre ainsi le poids croissant de la profession dans les mécanismes décisionnels, en passant de la vulgarisation au développement.
79. Compte rendu du conseil de direction des 13-15 mai 1967.
80. Elles sont régulièrement appelées à voter pour élire leur représentant, notamment dans les colonnes du journal *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, lors du renouvellement des membres de la chambre.
81. Par exemple, on compte deux agricultrices et une conseillère parmi les vingt invités à la réunion du SUAD du 4 mars 1968, soit trois femmes pour 34 membres.
82. Le compte rendu de la réunion du 7 septembre 1967 du CDDA présente l'intérêt d'avoir conservé la version manuscrite (où figurent les noms des présents, sans doute écrits de leur main, et leur fonction) et dactylographiée du procès verbal de présence. Pour les deux femmes présentes, Mme Terrier écrit « GVAF Morée, (madame) » sans davantage de détail et Mlle Soenen « conseillers agricoles ». Dans le second exemplaire, les deux femmes apparaissent comme « agricultrice à la Ville aux Clercs » et « représentante de conseillères agricoles », ce qui témoignerait d'une démarche volontariste de la part des services de la chambre en charge de la gestion administrative de ces procès-verbaux.
83. *Directives pour l'élaboration des programmes de développement (vulgarisation) pour l'année 1967*, p. 20.
84. « La réalisation du programme est préparée en collaboration avec les techniciens du GVA de Droué, le Président, la Présidente. Un questionnaire va être envoyé aux adhérentes ». De même, le bureau du GVAF de Sambin Pontlevoy se tient en présence du président du GVA et du technicien, alors que les deux structures n'ont pas fusionné. Réunion préparatoire PPDA 1970.
85. Cela permet d'ailleurs de constater que certains couples sont particulièrement investis, puisque les époux Jeulin dirigent les CETA/CETMA de la Braye dans le Perche ; les GVA et GVAF de Saint-Aignan, pourtant distincts, sont présidés par M. et Mme Buchet Yves (le prénom de l'épouse n'est d'ailleurs pas toujours mentionné) ; la famille Dubreuil domine les organismes de Sambin Pontlevoy et de Contres ; la famille Gourdet se partage les présidences des GVA et GVAF de Mondoubleau.
86. Par exemple, les réunions sur l'embellissement intérieur et extérieur des fermes « [...] sont largement ouvertes à toutes les jeunes femmes et jeunes filles du milieu agricole et rural ». *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 480, 17 novembre 1965.
87. Compte rendu du GVAF de Sambin Pontlevoy, PPDA 1970. Cette décision relève peut-être d'une manœuvre d'exclusion de femmes jugées trop turbulentes et/ou de résistance à quelque tentative d'entrisme.
88. Compte rendu « CETMA du Loir-et-Cher » du 4 juin 1969.
89. En lettres capitales dans le texte.
90. Compte rendu « CETMA du Loir-et-Cher » du 6 mai 1969.
91. Souligné par le rapporteur.
92. Compte rendu « CETMA du Loir-et-Cher » du 6 mai 1969.

93. *L'Agriculteur de Loir-et-Cher*, n° 526, 23 novembre 1967. Article préparatoire à une session féminine régionale du CDJA se déroulant les 4 et 5 décembre à Blois, ayant pour thème « comptabilité et gestion de l'exploitation ».

94. En lettres capitales dans le texte.

95. Compte rendu « CETMA du Loir-et-Cher » 6 mai 1969.

RÉSUMÉS

La vulgarisation féminine se met en place dans le cadre des décrets de 1959 et de 1966, véritables chartes de la modernisation de l'agriculture française. L'étude des programmes développés par les groupements de base dans le Loir-et-Cher durant les années 1960 permet d'en évaluer les logiques, la nature et les enjeux. Les sources témoignent d'abord des mécanismes de la vulgarisation et du développement, et du rôle joué par les chambres d'agriculture. Les débats suscités par les femmes posent la question de leur place dans l'agriculture et de la nature des actions à mettre en œuvre dans ce contexte de profonds bouleversements. Il s'agit de renouveler et de rénover en partie les fonctions ménagères et agricoles dans une volonté de rationalisation et de rentabilité, pour répondre aux besoins d'amélioration du confort domestique des fermes et permettre leur participation aux décisions par le développement de leurs compétences. Cette acquisition de nouvelles techniques et des notions de gestion et de comptabilité conduisent aussi les rares femmes concernées à s'interroger sur leur statut et à considérer que seule l'acquisition de responsabilités peut leur assurer une reconnaissance professionnelle.

Jérôme PELLETIER, The place of women in the modernization of French agriculture: considerations on feminine popularization programs in Loir-et-Cher in the 1960's

Agricultural popularization for women was set up by the decrees of 1959 and 1966, institutional basement of the modernization of French agriculture. The study of the programs developed by basis groups in the Loir-et-Cher in the 1960's allows us to understand the nature and logics of this process. Our archives reveal the popularization and development mechanisms used by organizations, with a focus on the role played by the chamber of agriculture. The subjects emphasized in women meetings questioned their place in agriculture and the ways they could behave in such a deep change. In fact, they had to think a renewal and reform of domestic and agricultural work, aiming at the rationalization of their tasks and the improvement of domestic comfort in farms. Involving themselves in the decision process supposed the development of their skills. The acquisition of new techniques, notions of management and book-keeping, led the few women involved in the popularization programs to rethink their own status. They then realized that taking responsibilities was the only way for their professional recognition.